



INFO LUTTES

Bulletin d'information des personnels en bureau de poste

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 20 décembre 2018

RÉTROSPECTIVE DES LUTTES GAGNANTES AU SEIN DES ENTREPRISES DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS



Ils ont lutté, ils ont gagné :

Toutes les formes d'actions dès lors qu'elles rassemblent, créent les conditions pour les salariés d'obtenir des avancées concrètes. Il arrive même que les salariés n'aient pas besoin de cesser le travail dès lors que des consultations et initiatives d'actions sont mises en œuvre sur le lieu de travail impliquant l'ensemble des salariés : Coliposte Fréjus ; Cusset ; Damazan et Miramont de Guyenne ; CSRH Nîmes ; PFM St Laurent Blangy ; Orlog...

Centre de distribution de Villefranche de Rouergue dans l'Aveyron : le remplacement des 3 vacances d'emplois, 1 appel à candidature pour le départ du facteur d'équipe, 1 contrat prof en CDI, 2 agents pour remplacer les temps partiels, création d'une tournée renfort pour soulager les tournées chargées, propositions à l'étude d'embauche en CDI de 2 autres contrats prof, travail du CHSCT sur : la reconnaissance du mal être des agents, écoutes individuelles et collectives...

Centre courrier/colis de Cambrai dans le Nord : des renforts durant 3 mois, les heures supp au volontariat, une remise à plat de l'organisation, l'arrêt des pressions managériales, compensation de 2 jours de grève et étalement mensuel pour les autres jours, renforts en cabine et pour la position de travail « Pickup », suppression de la sécable durant la « Peak Période », respect des congés et arrêts maladie, rééquilibrage des tournées et la correction du SI servant au dimensionnement, possibilité d'échanger les positions de travail dans les ilots au volontariat, révision d'une position de travail adaptée.

Centre de distribution de Damazan dans le Lot et Garonne : la transformation de 5 CDD, intérimaires et contrats prof en CDI ; la continuité d'embauche des autres agents précaires ; le recul de la coupure méridienne le samedi ; une organisation de travail plus souple...

CSRH de Nîmes dans le Gard : une embauche en CDI par mutation et un renfort sous CDD durant le mois de janvier, sans avoir à cesser le travail !



Réseau du Bureau de Poste de Bagnères en Hautes Pyrénées : le passage du cadre de fonctionnement de 4 à 4,33 et le maintien des RTT ; l'abondement de la position back-office de 0,93 à 0,96 ; le comblement de toutes absences inopinées dès le lendemain de l'absence.



Centre courrier de Toul en Meurthe et Moselle : le recomptage des tournées, le paiement des heures supplémentaires, 3 embauches de CDD pour la « Peak Période », la présence d'un encadrant sur le départ, jusqu'à son remplacement.

Centre courrier de St Martin d'Auxigny dans le Cher : 2 renforts supplémentaires jusqu'au 26/01 ; la vérification des tournées ; une prime exceptionnelle de 150€ ; le seuil haut (450€) pour la prime d'équipe ; des doublures supplémentaires ; des repos de cycle stables pour les rouleurs ; 2 jours de grève retenus au lieu de 3 avec étalement.

Centre courrier de Pertuis dans le Vaucluse : l'annulation d'une sanction en l'encontre d'une de leur collègue ; la transformation de 4 CDD en CI ; la revue complète des moyens de locomotion...

Centre courrier d'Onet le Château dans l'Aveyron : le gel des rééquilibrages, maintien du renfort pour les tournées surchargées, ajout d'un renfort, accompagnement des agents ayant effectué une requête, attribution des bulletins d'itinéraire et des ACC5 aux agents, maintien de la position auto/BO, lancement d'un appel à candidature pour juillet au plus tard.

PDC de Bailleul dans le Nord : les retraits de projet d'ilot au sein du Bureau de Poste de Loos et de mise en place des tournées sa-coches sur Steenvoorde !

Bureau de Poste de Capbreton dans les Landes : le recrutement d'un emploi à temps plein !

Centre courrier de Lourdes en Hautes Pyrénées : le maintien des FE ; l'abandon de la coupure méridienne et du projet d'ilot sur BENAC ; l'attribution de 20 mns de temps supplémentaire pour faire le plein de carburant sur OSSUN ; l'attribution de 10 mns de temps supplémentaire pour vérification des sacoches ; le report de 2 mois pour la mise en place de la réorganisation avec suppression de la sécabilité durant 1 mois ; l'attribution d'une prime de 270€ pour compenser la perte des titres restos ; l'attribution d'une prime aux rouleurs identique à celle des titulaires de tournées en coupure méridienne ; la transformation d'un CDI intérimaire en CDI Poste à temps plein.

PDC Monthéard dans la Sarthe : l'embauche immédiate de 2 CDI ; les PM ne sont pas dans l'obligation de travailler de 13h-20h ; la notion de titulaire de tournée est maintenue ; tous les rouleurs colis/cedex sont maintenus aux PM ; les agents classifiés en 1.2 passeront en 1.3 ; prise de service du samedi avancée à 5h30 pour une fin de service à 13h30 ; 3 promotions de 2.1 en 2.2 ; une cadence de 17 colis/H ; attribution de 2 RC en juillet.

Centre courrier de VIC-FEZENSAC dans le GERS : la coupure méridienne limitée sur 6 QL au lieu de 13 ; le report de la nouvelle organisation du 17/07 au 18/09 ; le passage de la durée de l'accord de 24 mois à 36 mois ; +0,36 PT ; la création d'un poste de FSE supplémentaires ; des moyens de remplacements supplémentaires équivalents à 2 emplois en CDI Intérimaire ; la non-retenue de 6 jours de grève et l'étalement jusqu'en novembre pour les jours retenus.

Agence Coliposte de Fréjus dans le Var : le comblement de 2 vacances d'emplois, la transformation de 4 CDD en CDI, le paiement de 10h supplémentaires, le passage de 4 agents de I.2 en I.3, l'attribution de 2 renforts durant le mois d'août.

PIC de Toulon, dans le Var : une prime de 500 € pour tous les agents de la classe I à III.

Fier de lutter
Fier d'être à
la cgt

Brigade de tri de la PMF de St Laurent Blangy dans le Pas de Calais : un cycle de travail sur 5 jours avec 1 jour de repos glissant hebdomadaire (soit le samedi, soit le lundi) ; l'attribution d'une prime de 300€ au titre du surcroît d'activité au lieu de 600€ revendiqués

Centre courrier de Noyon dans l'Oise rejoint par leurs collègues de Lassigny : Une baisse conséquente de la sécabilité à Noyon comme à Lassigny (30 jours de moins sur une année) ; le maintien de la tournée 9004 à Noyon jusqu'en juin avec possibilité de la maintenir ultérieurement ; l'embauche d'un CDI temps plein qui roulera sur Noyon, Lassigny et Guiscard ; promotions pour les 2 cabinards ; promotion du facteur services expert actuellement I.2 en II.2 ; La Poste s'engage à passer les I.2 les plus anciens en I.3. ; le respect des prescriptions médicales.

Les techniciens réseau d'Orange du périmètre UI du Limousin, d'Aquitaine et du Poitou Charente : la reconnaissance des salariés faisant du tutorat ; la prise de congés (même en période de vacances), dès lors que l'effectif présent est de 50% et plus ; l'anticipation des départs ; le retour à un management de proximité ; plus de formation métier pour les managers ; le maintien de toutes les astreintes sur tous secteurs géographiques, l'arrêt de la remise en cause des acquis (jours de repos de pré-astreinte, règles de remboursement des repas...) ; le respect de la pause méridienne.

Centre courrier/colis de Cusset dans l'Allier : Un suivi des commandes du matériel (Quadéos, Stabys, Factéos...) ; 7 candidatures de mutation de Facteurs (CDI LA POSTE) ; 7 CDI intérimaires par le biais de Star People ; la comptabilisation des heures supplémentaires à chaque fin de semaine ; le passage de I-2 à I-3 pour tous avant 2020 (dans le respect de l'accord national) ; l'arrêt des pressions managériales de la direction.



Les personnels des centres courrier d'ARCACHON et CENON en Gironde : CENON : 6 tournées sur 12 ne sont pas contraintes à la coupure méridienne ; une DHT de 38h11 ; la transformation d'un CDD en CDI ; le passage de tous les I.2 en I.3. ; le paiement des 8 jours de grève. ARCACHON : le comblement de 5 vacances d'emplois ; la transformation de 5 CDD et CDI Intérim en CDI Poste ; le passage de tous les I.2 en I.3.

Centre courrier de Sète dans l'Hérault : le retrait de la coupure méridienne, le maintien des activités colis, le droit au week-end avec un scénario à 35h sur 5 jours.

Centre courrier de Miramont de Guyenne (Lot et Garonne) : 2 CDI intérimaires sur site avec promesse d'embauche en CDI dès qu'il y aura des postes ouverts au CDI ; pour chaque absence future, il y aura embauche de CDD (pour le remplacement des 2 agents enceintes).

Réseau Bureau de Poste de Pamiers en Ariège : l'ouverture d'une réflexion sur une nouvelle organisation de travail prenant en compte des revendications des personnels ; la compensation de tous les dépassements d'horaires de travail liés au surcroît d'activité engendré par la réduction des moyens ; l'attribution de moyens supplémentaires en personnel pour les 15 premiers jours de chaque mois ; l'observation de l'évolution de l'impact de la réduction des horaires d'ouverture ; l'étalement des jours de grève.

Centre courrier de Lalevade en Ardèche : la suppression de 9 jours de sécabilité organisationnelle durant la peak-période ; le maintien des moyens alloués dans la période ; chaque tournée dispose d'un point de restauration pour la coupure méridienne accessible toute l'année, pour tous les agents, sans frais supplémentaires ; les agents dont le lieu de restauration est en travaux percevront une compensation de 10 mns de HLP aller et 10 mns pour le retour et par jour.

Centre courrier/colis de St Chaptes dans le Gard : l'embauche de 2 renforts paquets pour toute la période forte ; le paiement d'une indemnité de remplacement manager pour nos facteurs qualité ; le maintien des horaires de cabine évitant ainsi la coupure méridienne pour la période colis ; la présence obligatoire d'un manager le samedi sur le bureau.

Orlog (plate-forme logistique) du Pas de Calais : une augmentation de salaire de 1,5% au lieu de 20% proposée par la CGT ; l'attribution d'une prime de Noël de 75€ au lieu de 100€ proposée par la CGT ; une prime de 600€ à la place du 13ème mois proposée par la CGT.

Rouen PPDC en Seine Maritime : le report de la réorganisation ; le réexamen des modes de locomotion et des propositions de scénarios de la CGT supprimant notamment, la méridienne ; l'embauche de 3 CDI ; le maintien de l'activité REFLEX sur le site (1,6 P.T.) ; la prise de service à 7h30 au lieu de 7h45 ou 8h.

PDC de Bailleul, Loos et Steenworde dans le Nord : retrait des projets d'ilots et tournées sacoche.

Centre courrier de Rennes Crimée : l'abandon de l'obligation de coupure méridienne, l'abandon de la tournée à la sacoche, la transformation de 5 CDD en CDI, l'attribution d'une prime de 460€, 1 repos toutes les 3 semaines, la réintégration de la position de travail de la cabine.

VIAPOST Villeneuve d'Ascq dans le Nord : maintien des horaires et organisations de travail.

Centres courrier de la plaque de Soissons dans l'Aisne : le recrutement de 2 contrats Pro qui seront embauchés sous CDI, 2 CDI intérimaires pour une durée de 3 ans, le maintien de 2 jours de repos tous les 15 jours.

Villefranche sur Rouergue en Aveyron : remplacement de 3 vacances d'emplois ; 1 appel à candidature pour le départ du Facteur d'équipe ; la transformation d'un contrat prof en CDI ; 2 agents pour remplacer les temps partiels.

St Etienne dans la Loire : maintien des 2 bureaux de poste et des horaires.

Bagnères Réseau en Hautes Pyrénées : passage du cadre de fonctionnement de 4 à 4,33 ; maintien des RTT ; abondement de la position back-office de 0,93 à 0,96 ; le comblement de toutes absences inopinées.

Unité d'Interventions du périmètre du Var et des Alpes Maritimes d'Orange : le paiement double des heures supplémentaires effectuées les jours fériés !

Pour celles et ceux qui douteraient que la lutte paye, la démonstration est faite !

Partout, organisons-nous avec la CGT, élaborons nos revendications, décidons de l'action pour gagner !!!

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso)

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)